



ATTENTION

ACCESSOIRES ELECTRIQUES AUXILIAIRES

Le circuit électrique de votre véhicule est conçu pour fonctionner avec les équipements de série ou optionnels.

Certains accessoires électriques (**autoradio, ADC, alarme, radiotéléphone...**) ou la façon dont ils sont montés peuvent avoir **des effets néfastes** sur le fonctionnement de votre véhicule ou générer **des pannes** sur les circuits électroniques de commande, le circuit audio et le circuit de charge électrique.

Avant d'installer des équipements ou accessoires électriques sur votre véhicule, consultez un point de vente CITROËN.

CITROËN décline toute responsabilité pour les frais occasionnés par la remise en état de votre véhicule ou les dysfonctionnements résultant de l'installation d'accessoires auxiliaires non fournis et non recommandés par CITROËN et non installés selon les prescriptions de CITROËN.